

FONGICIDE

GROUPE

3

FONGICIDE

Revysion®

Fongicide fruits à pépins, fruits à noyau

Suspension concentrée (SC) contenant:
75 g/L de méfentrifluconazole (7,15% p/p), contient des isothiazolones (n° CAS 55965-84-9 ; 26172-55-4 ; 2682-20-4 et 2634-33-5) et de l'acide propane-1,2,3-tricarboxylique, 2-hydroxy-, bloc de copolymère avec hydro- ω -hydroxypoly(oxy-1,4-butanediyl) et 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane, éther monométhyle de polyéthylène glycol et éther mono-alkyle C16-18 de polyéthylène-polypropylèneglycol.

AMM n° : 2210798

Détenteur de l'AMM : BASF France S.A.S. – Division Agro

Usages autorisés : se reporter au tableau
des usages en début de livret.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

N° de lot et date de fabrication : voir sur
l'emballage ou voir sur l'étiquette.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21, Chemin de la Sauvegarde
69134 Ecully CEDEX
Tel: 04 72 32 45 45



10 L

Consulter ce livret avant
toute utilisation.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

© = Marque déposée BASF Fabriqué dans l'Union Européenne

Version étiquette de: 06/2022
81162123 FR 2062



1 – PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

En cas d'inhalation: En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Repos, air frais.

En cas de contact cutané: Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou d'irruption cutanée consulter un médecin.

En cas de projection dans les yeux: Rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes.

En cas d'ingestion: Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

Consulter la Fiche de Données de Sécurité pour plus d'informations.

2 – DESCRIPTIF DU PRODUIT

REVYSION est un fongicide pour lutter contre la tavelure, l'oïdium et la stemphyliose des fruits à pépins, l'oïdium des pêchers et abricotiers et les monilioses des pêchers, abricotiers, pruniers et cerisiers.

2.1 – Usages autorisés

Cultures de plein champ	Cibles (Traitement des Parties Aériennes)	Dose maximum autorisée (dose recommandée)	DAR / Stades d'application	Nb d'applc. - Intervalle mini entre applc.	ZNT aqua	DSR
Pommier, poirier, cognassier, nashi, pommette et nêfle	Tavelure(s), Oïdium(s), Stemphyliose : uniquement dans le cadre d'une lutte conjointe contre tavelure et oïdium, Maladies de conservation (parasite de blessure) efficacité montrée sur <i>Alternaria sp.</i> ***	2 L/ha (LWA : 1,3 L/10000 m ² sans dépasser la dose totale de 2 L/ha)*	28 j / Entre BBCH 53 et 85	2 / an / culture 7 j	20 m	10 m
Pêcher, abricotier	Oïdium(s), Moniliose(s)	1,8 L/ha	3 j / Entre BBCH 55 et 89	2 / an / culture 7 j	20 m	10 m
Cerisier	Moniliose(s) et pourritures grises	1,8 L/ha	3 j / BBCH 55-89	2 / an 7 j	20 m	10 m
Prunier	Moniliose(s)	1,8 L/ha	3 j / Entre BBCH 55 et 89	2 / an 7 j	20 m	10 m
Pomme de terre	Maladies des taches brunes (<i>Alternaria solani</i>)	1,25 L/ha	3 j / Entre BBCH 20 et 97	3 / an 7 j	5 m	3 m

Cultures de plein champ	Cibles (Traitement des Parties Aériennes)	Dose maximum autorisée (dose recommandée)	DAR / Stades d'application	Nb d'appl. - Intervalle mini entre applic.	ZNT aqua	DSR
Colza uniquement	Phoma	1,5 L/ha**	F (BBCH 55) 1 application entre BBCH 13 et 19 suivie d'une application entre BBCH 31 et 55	Phoma : 2 / an - Autres maladies : 1 / an - Sans dépasser 2 applications maximum par an et par culture	5 m	3 m
	Cylindrosporiose (Dans le cadre d'une lutte conjointe contre le phoma).	1,5 L/ha	F (BBCH 55) Entre BBCH 31 et 55			
	Sclérotinia Oidium(s) Maladies fongiques des siliques (<i>Alternaria</i> sp. et <i>Mycosphaerella brassicae</i>)	2 L/ha	F (BBCH 75) Entre BBCH 55 et 75			

* Dose d'application par surface de haie foliaire (LWA) – se reporter au paragraphe Conditions d'emploi – ARBRES FRUITIERS A PEPINS.

** Phoma : à l'automne, fractionnement possible en 2 applications à 0,75 L/ha entre BBCH 13 et 19, respecter un délai minimum de 14 jours entre chaque application.

*** Cet usage intègre l'usage revendiqué Pommier*Trt Part.Aer.*alternariose.

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus: se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse: <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Protection des personnes présentes et des résidents :

Pour les usages sur fruits à pépins, cerisier, prunier et pêcher-abricotier respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :

- l'espace fréquenté les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages fruits à pépins, cerisier, prunier et pêcher – abricotier.

SPa1 Pour éviter le développement de résistances de la tavelure à la mefentrifluconazole, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit à 2 applications maximum par cycle cultural sur fruits à pépins.

Pour les usages sur crucifères oléagineuses et pomme de terre, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages crucifères oléagineuses et pomme de terre.

3 – MODE D'ACTION

Mefentrifluconazole : il inhibe la 14 α -déméthylase (CYP 51), enzyme indispensable au fonctionnement de la voie de biosynthèse d'un des constituants majeurs des membranes fongiques : l'ergostérol. Le mefentrifluconazole perturbe la formation des parois cellulaires. La résultante est une altération de l'élongation des hyphes mycéliens déjà formés au sein des tissus végétaux (activité curative) qui entraîne la mort du champignon.

Le mefentrifluconazole présente un large spectre d'action et la molécule est véhiculée à l'intérieur de la plante de façon systémique via le xylème. Il appartient au groupe 3 de la classification FRAC.

4 – INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

4.1 – Conditions d'applications

ARBRES FRUITIERS A PEPINS (pommier, poirier, cognassier, nashi, pommette et nêfle)

REVYSION s'intègre dans tout programme de lutte contre la tavelure, l'oïdium et la stemphyliose. Le nombre total d'applications de REVYSION ne doit pas excéder 2 par an. Il est recommandé de pratiquer une alternance des modes d'action. (2 par/an donc forcément pas plus de 2 consécutives).

REVYSION s'utilise classiquement à la dose de 2 L/ha.

REVYSION est également utilisable selon une dose exprimée en surface de haie foliaire (Leaf Wall Area).

Au vu des informations disponibles à ce jour, sur la **variété Gala (ou clone de Gala)**, dans le cas d'une application de REVYSION en association avec du captane ou suivi d'une application de captane, des symptômes de phytotoxicité peuvent être observés sur feuille.

Aussi, et dans l'attente de plus de données, nous déconseillons l'emploi de captane associé avec REVYSION ou consécutivement à REVYSION.

Tavelure : REVYSION sera appliqué de préférence en préventif, avant le début de la pluie contaminatrice, et **en mélange** avec un produit anti-tavelure à mode d'action différent pour la gestion des modes d'action et ainsi prévenir l'apparition de souches résistantes.

L'utilisation en stop est possible dans le délai de 48h maximum après le début de la pluie contaminatrice.

Dans le cas où REVYSION est suivi de l'application d'un produit à mode d'action différent, respecter un intervalle de 5 à 10 jours ; l'intervalle minimum de 5 jours étant préférable dans les situations de risque élevé, de précipitations importantes ou de développement rapide de la végétation.

Dans le cas où REVYSION est suivi d'une seconde application de REVYSION, respecter un intervalle minimum de 7 jours entre 2 applications ; et de 10 jours maximum selon le produit associé et le niveau de risque, de précipitations et de développement de la végétation.

Oïdium : REVYSION sera appliqué en préventif. L'intervalle entre 2 applications est de l'ordre de 10 à 14 jours, l'intervalle minimum de 10 jours étant préférable dans les situations de forte pression maladie, de précipitations importantes ou de développement rapide de la végétation.

Stemphyliose (poiriers) : REVYSION sera appliqué en préventif. L'intervalle entre 2 applications est de l'ordre de 7 à 10 jours, l'intervalle minimum de 7 jours étant préférable dans les situations de forte pression maladie, de précipitations importantes ou de développement rapide de la végétation.

Qu'est-ce que le LWA ?

Il s'applique aux cultures conduites en mur foliaire.
Le LWA (Leaf Wall Area) ou « mur de surface foliaire » correspond à la surface de végétation de la parcelle à traiter. Il est calculé à partir de 2 paramètres :

- la hauteur de végétation à traiter
- la distance entre rangs

Formule de calcul : $LWA (m^2/ha) = 2 \times \text{hauteur de végétation à traiter (m)} \times 10\,000 \text{ m}^2 / \text{distance entre rangs (m)}$.

- La dose LWA est une dose qui évolue avec la surface de végétation à traiter.
- ATTENTION, il ne faut toutefois pas dépasser la dose maximale autorisée (dose au sol).
- Vous trouverez ci-dessous des tableaux de conversion de la dose LWA en dose par Ha au sol, à partir des 2 paramètres hauteur de végétation à traiter et distance entre rangs.
- Si vous souhaitez mettre en œuvre la dose LWA, votre appareil de traitement doit être parfaitement étalonné (la hauteur de végétation à traiter notamment).
- Utilisez les volumes de bouillie habituels, adaptés à votre appareil de traitement.

Dose d'emploi recommandée (dose LWA en L/m² de végétation) : 1,3 L/10 000 m² LWA.

Dose maximum à ne pas dépasser (dose au sol en L/ha) : 2 L/ha.

Avec une dose de 1,3 L/10 000 m² LWA, la dose maximum de 2 L/ha est atteinte pour une surface de végétation à traiter supérieure ou égale à 15 300 m².

Tableau de conversion de la dose LWA (L/10000 m² de végétation) en dose au sol (L/ha) pour REVYSION sur FRUITS A PEPINS :

Conversion en DOSE/HA		hauteur de végétation traitée (m)					
		1,5	2	2,5	3	3,5	4
distance entre rangs (m)	3	1,3 L/ha	1,73 L/ha	2 L/ha ⁽¹⁾	2 L/ha ⁽¹⁾	2 L/ha ⁽¹⁾	2 L/ha ⁽¹⁾
	3,5	1,12 L/ha	1,49 L/ha	1,86 L/ha	2 L/ha ⁽¹⁾	2 L/ha ⁽¹⁾	2 L/ha ⁽¹⁾
	4	0,98 L/ha	1,3 L/ha	1,63 L/ha	1,95 L/ha	2 L/ha ⁽¹⁾	2 L/ha ⁽¹⁾
	4,5	0,87 L/ha	1,16 L/ha	1,44 L/ha	1,73 L/ha	2 L/ha ⁽¹⁾	2 L/ha ⁽¹⁾
	5	0,78 L/ha	1,04 L/ha	1,3 L/ha	1,56 L/ha	1,82 L/ha	2 L/ha ⁽¹⁾

⁽¹⁾ situations avec LWA > 15 300 m². Dans ces situations, l'efficacité de REVYSION peut potentiellement être impactée : il est recommandé soit de réduire la cadence d'application, soit de l'associer avec un partenaire efficace sur la maladie visée.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU (cerisier, pêcher, abricotier, prunier)

Sur fruits à noyau, REVYSION s'utilise à la dose de 1,8 L/ha.

Oïdium (pêcher, abricotier) : REVYSION s'intègre dans tout programme de lutte contre l'oïdium. Le nombre total d'applications de REVYSION en verger de pêchers, abricotiers, nectariniers ne doit pas excéder 2 par an. Il est préférable d'appliquer REVYSION de façon non consécutive et de pratiquer une alternance stricte des modes d'action fongicide dans le programme. L'intervalle entre l'application de REVYSION et celle d'un produit à mode d'action différent est de l'ordre de 10 à 14 jours, le minimum étant préférable dans les situations de forte pression maladie, de précipitations importantes ou de développement rapide de la végétation.

Monilioses (cerisier, pêcher, abricotier, prunier) : REVYSION s'intègre dans tout programme de lutte contre les monilioses. Le nombre total d'applications de REVYSION ne doit pas excéder 2 par an et par culture en respectant le délai avant récolte de 3 jours. Il est recommandé d'appliquer REVYSION de façon non consécutive et de pratiquer une alternance stricte des modes d'action fongicide dans le programme.

POMME DE TERRE – COLZA

Nous ne recommandons pas l'emploi de REVYSION en cultures de pomme de terre et de colza.

4.2 – Précautions d'emploi

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent à la réussite du traitement. Par temps chaud (> 25 °C), traiter tôt le matin ou en soirée en fonction de l'hygrométrie.
- Veiller à utiliser une dose adaptée au contexte de la parcelle (sensibilité variétale, date de semis, météo, pression parasitaire, stratégie de traitement). La dose appliquée doit apporter une quantité suffisante de mefentrifluconazole afin de prévenir le développement des résistances.

4.3 – Mélanges extemporanés et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Sur Gala (ou clone de Gala), ne pas associer REVYSION à toutes spécialités contenant du captane. (Le traitement suivant devra lui aussi être exempt de captane).

4.4 – Préparation de la bouillie

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de REVYSION avant de verser la quantité nécessaire.

Ensuite compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Après l'utilisation du produit : Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur. Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

5 – PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

6 – MISE EN ŒUVRE ET BONNES PRATIQUES

6.1 – Stockage

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non qualifiées.

6.2 – Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, fumer, téléphoner pendant toutes les phases d'utilisation du produit.

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise œuvre de protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédures d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :						Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC :				Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe,		Pulvérisateur , pneumatique ou atomiseur;			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine	tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NFEN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. les porter et stocker uniquement à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ À usage unique. si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. les porter et stocker uniquement à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire + EPI partiel ou combinaison de protection cat. III type 4 (selon le niveau de protection recommandé pendant l'application)	✓	✓	✓		✓ EPI vestimentaire + EPI partiel ou combinaison de protection cat. III type 4 (selon le niveau de protection recommandé pendant l'application)	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)								
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4						✓ Type 4 avec capuche		
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		✓						

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

6.3 – Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 – Elimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

6.5 – En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (**18 ou 112**) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

7 – BONNES PRATIQUES

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

8 – AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle du texte de l'étiquetage est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

FONGICIDE

GROUPE

3

FONGICIDE

Revysion®

Fongicide fruits à pépins, fruits à noyau

Suspension concentrée (SC) contenant:

75 g/L de méfentrifluconazole (7,15% p/p), contient des isothiazolones (n° CAS 55965-84-9 ; 26172-55-4 ; 2682-20-4 et 2634-33-5) et de l'acide propane-1,2,3-tricarboxylique, 2-hydroxy-, bloc de copolymère avec hydro- ω -hydroxypoly(oxy-1,4-butanediyl) et 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane, éther monométhyllique de polyéthylène glycol et éther mono-alkyle C16-18 de polyéthylène-polypropylèneglycol.

AMM n° : 2210798

Détenteur de l'AMM : BASF France S.A.S. –
Division Agro

Usages autorisés : se reporter au tableau
des usages en début de livret.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

N° de lot et date de fabrication : voir sur
l'emballage ou voir sur l'étiquette.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21, Chemin de la Sauvegarde
69134 Ecully CEDEX
Tel: 04 72 32 45 45



10 L

Consulter ce livret avant
toute utilisation.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

© = Marque déposée BASF Fabriqué dans l'Union Européenne

Version étiquette de: 06/2022

81162123 FR 2062



Revsion®

Mention d'avertissement : ATTENTION

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée: 48 heures.

Protection de l'utilisateur : se reporter au paragraphe du même nom en fin de livret.

Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. EN CAS d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.

Protection des personnes présentes et des résidents: Pour les usages sur fruits à pépins, cerisier, prunier et pêcher-abricotier, respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Protection des personnes présentes et des résidents: Pour les usages sur crucifères oléagineuses et pomme de terre, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages crucifères oléagineuses et pomme de terre.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages fruits à pépins, cerisier, prunier et pêcher - abricotier.

SPa1 Pour éviter le développement de résistances de la tavelure à la méfentrifluconazole, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit à 2 applications maximum par cycle cultural sur fruits à pépins.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).



STOCKAGE
MINI - MAXI

S'éloigner de la zone dangereuse. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

EN CAS D'URGENCE: Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

En cas d'inhalation: En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Repos, air frais.

En cas de contact cutané: Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée consulter un médecin.

En cas de projection dans les yeux: Rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes.

En cas d'ingestion: Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire. Consulter la Fiche de Données de Sécurité pour plus d'informations.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, 0 800 887 887 Service & appel gratuits

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Informations techniques sur nos produits: 0 800 100 299 Service & appel gratuits

Fiche de données de sécurité disponible sur: www.quickfds.com

® = Marque déposée BASF Fabriqué dans l'Union Européenne



8 1162124 FR 2062

Qd51f00J0R3YR3Q6MTA : IUF
Version étiquette de: 06/2022
PREMIERS SECOURS



4 041885 320902